

Le programme de recyclage des lampes **Recycfluor** de l'AGRP, a débuté en 2012 en réponse au **Règlement provincial sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises**. Le vaste réseau de recyclage du programme est composé d'installations municipales, de points de dépôts détaillants ainsi que de sites de recyclage dédiés aux entreprises qui ont des lampes contenant du mercure à éliminer. Le système de collecte est complété par des collectes ponctuelles et des services de collecte directe chez les entreprises qui ont de gros volumes ou dans des zones où il n'y a pas de point de dépôt permanent.

Le programme de recyclage au Québec couvre toutes les lampes et tubes qui contiennent du mercure.

### **Comment recycler**